



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

COVID19

PROJET AU 06 MAI 2020

CALENDRIER

- du 4 au 10 mai 2020 : préparation de la sortie du PCA
- du 11 au 29 mai 2020 : sas de reprise d'activité
- du 2 juin au 10 juillet 2020 : reprise d'activité dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- du 11 juillet au 30 août 2020 : vacances

Pré-requis :

**assurer la sécurité
sanitaire des
personnels, auxiliaires
de justice, public.**

- Faire respecter les règles de distanciation sociale et consignes sanitaires
- Équipement des bureaux partagés (installation d'écrans de protection)
- Plan de nettoyage renforcé des locaux
- Remise de la trousse sanitaire (masques, gel hydro alcoolique)
- Préciser les conditions du travail à distance

du 4 au 10 mai 2020 :
préparation de la
sortie de PCA

- Établir la liste des personnes susceptibles de rejoindre la juridiction le 11 mai au regard de l'état de vulnérabilité, des conditions de transport et des obligations de garde d'enfants.
- Préparation par chaque président de chambre d'un état des stocks et d'un plan prévisionnel d'organisation de sa chambre.
- Préparation en lien avec le SAR des équipements sanitaires individuels et collectifs (masques, gel, visières).
- Mise en place des aménagements internes des locaux (accueil, cheminement, salles d'audience, attentes et bureaux), identification et aménagement des nouveaux espaces dédiés au dépôt des dossiers, **en lien avec les chefs de juridiction du TJ et les services de sécurité.**
- Information du barreau
- Mesures de communication (interne et externe)

du 11 au 29 mai 2020 :

**mesures
de reprise
d'activité**

- Consolidation des situations individuelles de chacun des magistrats et fonctionnaires (présence sur site, travail à domicile, absence pour maladie ou autre cause)
- Retour progressif sur site dans l'exigence du respect des normes sanitaires sus visées
- Point sur la mise en état de chaque chambre civile
- Consolidation du calendrier de travail de chaque chambre entre le 11 et le 29 mai, puis du 2 juin au 10 juillet en fonction des priorisations dégagées par chaque chambre et de l'état des personnels mobilisables
- Reprise progressive des audiences et traitement des contentieux en fonction des capacités RH, assurer la fluidité des chaînes de traitement,

Du 2 juin
au 10 juillet 2020 :
reprise d'activité dans
le cadre de l'état
d'urgence sanitaire

- Mise en œuvre du plan de travail de chaque chambre et service, en fonction des priorités et des agents disponibles
- Reprise de certaines audiences civiles en présentiel à la cour dans des conditions adaptées à la crise sanitaire (distanciation sociale, le cas échéant convocations échelonnées..)
- Préparation de la rentrée de septembre 2020 : audience solennelle de prestation de serment des auditeurs de justice, installation des nouveaux magistrats, organisation du service
- Préparation et tenue des commissions restreintes, assemblées générales, et organes de concertation, dans des conditions adaptées au contexte sanitaire (le cas échéant dématérialisation)

Accueil du public

- Accueil réservé aux personnes convoquées ou intéressées par une affaire et auxiliaires de justice au moins jusqu'au 29 mai (dispositions spécifiques pour l'accès au SAUJ)
- Au niveau de l'entrée : port du masque recommandé et vérification par le personnel de sécurité de la convocation
- Mise à disposition de gel : usage obligatoire
- Organisation d'espace d'attente, condamnation des sièges et espaces, marquage au sol
- Respect des mesures préconisées par la chancellerie

Accueil des avocats

- Limiter le présentiel
- Convocations échelonnées
- Conditions de dépôt des dossiers : les dossiers sont à déposer dans les deux armoires vitrées situées dans la salle des pas perdus du premier étage de la cour (côté services pénaux), sur les rayonnages étiquetés par chambre
- Notifications des décisions et autres actes par mise à disposition ou remise à l'ordre
- Réunion de concertation avec le bâtonnier référent (6 mai 2020)

Chambre civile

1^{ère} chambre

(1/3)

- **Stock de la chambre au 31/12/2019** : 975
- **Stock de la chambre au 30/04/2020** : 961

Entre le 16 mars et le 10 mai : 6 audiences à conseiller rapporteur et 5 audiences collégiales ont été renvoyées. Les dossiers ont été répartis sur les audiences de juin, septembre et octobre.

Entre le 16 mars et le 25 mai : 8 audiences à conseiller rapporteur ont été transformées en procédures sans audience soit 5 entre le 20 avril et le 10 mai, (23/04, 27/04, 30/04, 04/05, 07/05 à 8h30), et 3 entre le 11 et le 25 mai (11/05, 18/05 et 25/05).

Ces audiences sont prêtes et tous les avis ont été d'ores et déjà adressés aux avocats.

Chambre civile

1^{ère} chambre

(2/3)

Planning prévisionnel des audiences :

- **Mai 2020** : toutes ces procédures seront prises sans audience avec dépôt des dossiers
 - Conseiller rapporteur : 11, 18 25 et 28 mai
 - Collégiale : 26 mai (les collégiales initialement fixées les mardi 12 et 19 mai sont renvoyées)
 - Incidents : 18 et 25 mai
- **Juin 2020** : toutes ces procédures seront prises sans audience avec dépôt des dossiers
 - Conseiller rapporteur : 4, 8, 15, 18, 22 et 25 juin
 - Collégiales : 2, 9, 16, 23 et 30 juin
 - Incidents : 15 et 22 juin

En outre, il est envisagé la création en juin d'une ou deux audiences alimentées par des procédures orales

Chambre civile

1^{ère} chambre

(3/3)

Juillet 2020 :

- Conseiller rapporteur selon la procédure sans audience :
2 juillet
- Selon besoin(s) création d'une audience classique
procédure orale

- **Spécificités :**

La grande majorité du contentieux sera traité selon la procédure sans audience. Les avis adressés aux avocats comportant le nom du ou des magistrats, et la date des délibérés. Les avocats sont invités à respecter scrupuleusement la date limite de dépôt.

Il est créé quelques procédures classiques notamment pour les procédures orales. Pour ces audiences classiques, il n'y aura pas d'appel des causes, les convocations ont été prévues à horaires échelonnées (demie heure par demie heure), l'audience se tiendra en chambre du conseil sur décision du président (art 6 ordonnance n°304 du 25/03/2020)

Chambre civile

2^{ème} chambre A

- **Stock de la chambre au 31/12/2019** : 742
- **Stock de la chambre au 30/04/2020** : 772
- **Etat des lieux** : du 16 mars au 4 mai, 10 audiences en conseillers rapporteurs soit 69 dossiers et 5 collégiales soit 28 dossiers ont été renvoyés, soit 97 dossiers. 10 dossiers ont fait l'objet d'un dépôt pour pré-rédaction de la part des avocats. Les autres dossiers ont été renvoyés à des audiences comprises entre le 25 mai et le 1^{er} décembre.
- **Du 4 mai au 11 mai** : passage à la procédure sans audience. 2 dates de dépôt en rapporteur au 4 et 7 mai avec mise en délibéré aux 25 juin et 2 juillet.. L'audience collégiale du 5 mai a été renvoyée au 2 juillet, les arrêts dont le délibérés étaient fixés au cours de cette période ont été rendus par mise à disposition.
- **A compter du 11 mai et jusqu'au 10 juillet** : les dossiers fixés aux audiences qui étaient prévues à compter du 19 mai par l'ordonnance de roulement feront l'objet de procédure sans audience (rapporteurs et collégiales) avec dates de délibéré en septembre.
- **Les audiences d'incidents** seront pareillement traitées selon la procédure sans audience les 9 et 23 juin 2020.

Chambre civile

2^{ème} chambre B

et contentieux

délégués du premier

président

(1/3)

A - état des stocks :

Contentieux général :

Stock de la chambre au 31/12/2019 : 270

Stock de la chambre au 30/04/2020 : 269

Juridiction du premier président :

Stock au 31/12/2019 : 95

Stock au 30/04/2020 : 111

B- Planning prévisionnel des audiences

1 - Référés droit commun

Procédures sans audience : 4 mai (8 dossiers), 18 mai (8 dossiers)

Audiences maintenues : 15 juin (8dossiers), 29 juin (11 dossiers)

48 dossiers ont été renvoyés après le 1er septembre 2020

1 audience d'incidents le 11 mai (4 dossiers)

2 – Surendettement

75 dossiers en stock

Audiences prévues le 12 mai (12 dossiers), 9 juin (12 dossiers)

NB : pour l'audience du 12 mai tous les justiciables ayant été convoqués à 14 heures, prévoir sièges en salle des pas perdus du 1^{er} étage

Chambre civile

2^{ème} chambre B

et contentieux

délégués du premier

président

(2/3)

3 – TPBR

(Stock 41 dossiers)

2 dates de dépôt pour des procédures sans audience sont créées les 25 et 26 mai pour 7 et 6 dossiers

Maintien de l'audience du 13 octobre (7 dossiers)

4 – Taxes

(Stock : 53 dossiers)

Audiences maintenues : 28 mai (9 dossiers), 25 juin (12 dossiers)

5 – Tutelles

(Stock : 53 dossiers)

Audiences maintenues avec 3 plages horaires de convocation : 14h30, 15h30 et 16h30, respectivement les 26 mai, 2 juin et 23 juin

NB : prévoir sièges en salle des pas perdus du 1^{er} étage

6 - Expropriations

(Stock de la chambre au 31/12/2019 : 13)

Stock de la chambre au 30/04/2020 : 1)

Audiences maintenues les 18 mai et 15 juin

Chambre civile

2^{ème} chambre B

et contentieux

délégués du premier

président

(3/3)

7 – Juridiction premier président

Dates de dépôt pour les procédures sans audience : 15 mai (14 dossiers) et
29 mai (13 dossiers)

Audiences maintenues : 12 juin (7 dossiers)

9 dossiers sont en délibérés au 11 mai

Chambre civile

3^{ème} chambre de la

famille

(1/2)

- **Stock :**
 - au 31/12/2019 : 607
 - au 30/04/2020 : 684
- **Etat des audiences renvoyées au 30/04/2020 :** 15 audiences à conseiller rapporteur et 1 audience collégiale étaient prévues entre le 17 mars et le 30 avril. Sur le nombre total de 130 dossiers appelés, 40 ont été retenus et 90 renvoyés à des dates allant de juin 2020 à fin janvier 2021.
- En outre 25 dossiers sont appelés aux audiences rapporteur des 6 et 7 mai. Les affaires dans lesquelles les avocats s'opposent à la procédure sans audience seront renvoyées aux audiences des 27 et 28 janvier 2021. Il en sera de même pour les dossiers fixés à l'audience collégiale du 20 mai, en cas d'opposition.
- **Mise en état :** les 2 audiences de mise en état des 23 mars et 21 avril ont été renvoyées au 15 juin 2020.
- **Auditions d'enfants :** maintenues et tenues dans une salle adaptée

Chambre civile

3^{ème} chambre de la

famille

(2/2)

- 5 expertises en cours, consignations déposées, 1 médiation en cours, aucun retard dans les ordonnances de taxe
- **Dispositions de sortie de crise** : le principe retenu par la chambre est le fonctionnement selon la procédure sans audience.
- Pour les dossiers déjà déposés, des dates de délibéré sont fixées aux 6 mai, 27 mai et 17 juin. Le greffe informe les avocats qui ont déposé leur dossier de la date fixée pour le délibéré.
- Maintien en principe des dossiers fixés aux audiences des mois de mai et juin selon la procédure sans audience, les dossiers faisant l'objet d'un refus d'un avocat seront renvoyés à compter du 27 janvier 2021.
- 3 audiences supplémentaires seront fixées les 7 et 8 juillet pour dépôt sans audience.
- Prochaine audience d'incident fixée en septembre.

Chambre civile

4^{ème} chambre

commerciale (1/3)

- **Stock :**

- Au 31 décembre 2019 : 691 dossiers
- Au 30 avril 2020, 138 affaires nouvelles enregistrées depuis le premier janvier.
- Stock de la chambre au 30 avril 2020 : 732.
- 68 arrêts rendus entre le premier janvier 2020 et le 30 avril 2020,
- Les affaires fixées sur mars/avril ont été intégralement renvoyées à des dates communiquées par RPVA à l'intégralité des parties (dates de renvoi en juin pour les rapporteurs et entre septembre 2020 et avril 2021 pour les collégiales sauf urgences).

- **Planning prévisionnel des audiences :**

Le retard est constitué des audiences renvoyées en mars avril à la suite de la grève des avocats.

Les audiences seront en principe traitées selon la procédure de dépôt de l'article 8,

- Mai :

* Collégiale 7 mai à 14 h 30, délibéré au 4 juin 2020 (quatre affaires de conversion de redressement judiciaire en liquidation judiciaire, rapports Christine Codol + deux assignations à jour fixe, rapports Elisabeth Granier).

* rapporteur 11 mai à 14 h 30 (Christine Codol), 7 affaires, délibéré au 11 juin 2020

* rapporteur 14 mai à 14 h 30 (Elisabeth Granier), 6 affaires, délibéré au 18 juin 2020

* rapporteur 25 mai à 14 h 30 (Christine Codol), 6 affaires, délibéré au 25 juin 2020

* rapporteur 28 mai à 14 h 30 (Elisabeth), 7 affaires, délibéré au 2 juillet 2020

Les trois oppositions reçues au 30 avril 2020 sont renvoyées sur des audiences au premier trimestre 2021,

- Juin :

Audience incidents :

* 4 juin 2020 à 11 heures (Elisabeth Granier), délibéré au 18 juin 2020

* 18 juin 2020 à 9 heures (Christine Codol), délibéré au 2 juillet 2020

Les avis pour ces deux audiences ont été adressés via le RPVA aux avocats au 30 avril 2020,

Chambre civile

4^{ème} chambre

commerciale (2/3)

Audience Collégiale :

Ont été annulées, après retrait des dossiers urgents, les audiences du 4 juin et 18 juin 2020 à 14 heures 30 avec renvoi au premier trimestre 2021,

Ont été créées deux audiences de dépôt pour les affaires urgentes les :

- 8 juin à 11 heures (4 dossiers- Christine Codol)

- 25 juin à 11 heures (4 dossiers – Elisabeth Granier)

Pour ces deux audiences, les avis ont été adressés aux avocats le 30 avril 2020,

Audience à conseiller rapporteur :

- 8 juin à 14 heures 30 : 11 affaires (Christine Codol), délibéré 3 septembre

- 11 juin à 14 heures 30 : 13 affaires (Elisabeth Granier), délibéré 3 septembre

- 15 juin à 14 heures 30 : 10 affaires (Christine Codol), délibéré 3 septembre

- 18 juin à 14 heures 30 : 23 affaires (Elisabeth Granier), délibéré 3 septembre

- 22 juin à 14 heures 30 : 38 affaires (Christine Codol), délibéré 10 septembre,

Les avis ont été adressés aux avocats le 30 avril,

Après parution du texte prorogeant l'état d'urgence sanitaire, seront en outre ajoutées **les audiences de dépôt suivantes :**

- 25 juin à 14 heures 30 : 6 affaires (Elisabeth Granier), délibéré 10 septembre

- 29 juin à 8 heures 45 : 35 affaires (Jean-Noël Ganoux), délibéré 10 septembre

- 29 juin à 14 heures 30 : 4 affaires (Christine Codol) ; délibéré 10 septembre

- 2 juillet à 14 heures 30 : 10 affaires (Elisabeth Granier), délibéré au 10 septembre

- **Point sur la mise en état et fonctionnement :**

Suivi RPVA fait jusqu'au 8 avril 2020, 200 messages en attente de traitement au 30 avril 2020,

Une audience de mise en état électronique le 7 mai 2020 à 9 heures 30 et le 4 juin 2020 à 9h30

Chambre civile

5^{ème} chambre sociale

- **Stock :**
au 31/12/2019 : 2747
au 30/04/2020 : 2815
- **Etat des affaires renvoyées :** 21 audiences ont été supprimées entre le 16 mars et le 11 mai, soit 18 prud'homales (246 affaires) et 3 protection sociale (33 affaires). 67 affaires, initialement fixées dans cette période, ont été réorientées vers la procédure sans audience (64 prud'homale et 3 sécurité sociale), S'y ajoutent 8 autres affaires de sécurité sociale non encore audiencées et 12 affaires prud'homale également en attente de fixation. Le déficit minimum s'établit provisoirement à 192 affaires. 70 déclarations d'appel ont été reçues en mars et 39 en avril.
Le stock d'affaires en cours étaient de 2,494 au 31/12/2019, 2,768 au 31/03/2020 et 2,804 au 30/04/2020,
- **Planning prévisionnel des audiences :** Reprise des audiences en forme présenteielle classique à compter du 11 mai pour l'ensemble des audiences prévues par l'ordonnance de roulement + création d'une audience collégiale supplémentaire le 4 juin à 14 heures pour la prise en compte de la série « La Poste » (67 affaires).
- **Point sur la mise en état et fonctionnement :** retour au fonctionnement classique,
- **Spécificités à prévoir :** Il reste recommandé que, dans le cadre des audiences classiques, les avocats déposent leurs dossiers pour limiter les temps de présence dans les locaux du palais.

Chambre civile

chambre spéciale des mineurs

- **Stock :**
 - au 31/12/2019 : 236
 - au 30/04/2020 : 244 dont 55 en attente de fixation et 109 en attente de réception du dossier de première instance,
- **Planning prévisionnel des audiences :** Audiences en présentiel :
 - 28 mai 2020 à 14 heures (17 dossiers)
 - 11 juin 2020 à 14 heures (23 dossiers)
 - 18 juin 2020 à 14 heures (13 dossiers)
 - 25 juin 2020 à 14 heures (13 dossiers)
 - + deux audiences supplémentaires les 9 et 16 juillet 2020 pour traitement des dossiers en attente de fixation.

Spécificités à prévoir et préciser :

- Plusieurs dossiers fixés à une même audience concernent la même famille, le nombre de personnes convoquées est donc inférieur proportionnellement au nombre de dossiers,
- Les convocations ont été étalées à deux horaires : 14 heures et 15 heures, certaines familles ne respectant pas scrupuleusement les horaires de convocation,
- Prévoir un espace d'attente en conséquence (aménagement idoine de la salle des pas perdus avec sièges) et possibilité de délivrance de masques.

Chambre civile

Juge des libertés et de la détention (hospitalisation d'office et rétention administrative)

- **Service des appels du juge des libertés et de la détention civil :**
ce service connaît des appels des décisions de première instance prises par les juges des libertés et de la détention des juridictions du ressort en matière de contrôle des hospitalisations sous contrainte, et des appels des juges des libertés et de la détention du tribunal judiciaire de Nîmes s'agissant du contentieux du contrôle des conditions de rétention des étrangers du CRA de Nîmes.
- L'ensemble de ce contentieux est soumis à des délais très contraints qui ont été respectés. L'état de crise sanitaire a conduit à adapter les procédures de traitement en fonction des possibilités procédurales ouvertes par l'ordonnance n°2020-304 du 25 mars 2020. Dans l'intérêt de ces justiciables, des auxiliaires de justice et des personnels judiciaires, il a été évité de recourir à des procédures de présentation physique des personnes dans les locaux du palais de justice, et dans des conditions dans lesquelles le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières aurait été très problématique.
- **Spécificités :**
A la différence de nombreux CRA qui ont vu leur activité chuter considérablement à compter du 16 mars, le CRA de Nîmes s'est vu dans l'obligation d'accueillir les étrangers sortant de prison et en provenance d'une grande partie des régions PACA et Occitanie. Son activité est donc restée significative y compris en appel. En mars 2020, le JLD a statué dans 59 dossiers étrangers et dans 28 dossiers étrangers en avril.

Chambre pénale

6^{ème} chambre des appels correctionnels

- **État des stock** : la sixième chambre a jugé et jugera l'intégralité des affaires détenus entre le 17 mars et la fin du confinement. Les affaires « libres » ont quasiment été intégralement renvoyées sur les audiences jusqu'en octobre 2020 inclus.
Intérêts civils : 10 dossiers ont été jugés, le reste renvoyé (stock alourdi de 30 dossiers supplémentaires).
Stock au 27 avril 2020 : 127 dossiers dont 54 collégiale et 74 juge unique.
- **Planning prévisionnel des audiences (juge unique et collégiale)**
Sur la base de l'ordonnance portant organisation du service, entre le 11 mai et 10 juillet 2020 : 13 audiences collégiales et 7 audiences juge unique,
Reprise des audiences sur intérêts civils sur la base de l'ordonnance de roulement, le surplus des affaires a été renvoyé au 6 novembre 2020 pour les dernières.
- **Spécificités à prévoir et préciser** :
Modalités aménagées de consultation préalable des dossiers.
2 appels des causes (8h30 et 11h).
Audiencement intensifié.
A défaut, dès le 11 mai, recours au huis-clos pour limiter le nombre de personnes dans la salle et appel des causes en début d'audience pour fixer les horaires de passage. L'huissier audiencier assurera l'entrée des parties dans la salle d'audience au fur et à mesure de l'appel des affaires.
Les audiences « détenus » demeurent structurées par les plages de disponibilité de la visioconférence.
- **Cas particuliers des intérêts civils** : fonctionnement sur le même mode que les dossiers « libres ».

Chambre pénale

7^{ème} chambre de l'application des peines

- Stock dossiers détenus : 30 dossiers
- Stock dossiers libres : 62 dossiers
- **Planning prévisionnel des audiences :**
 - 11 mai : 7 dossiers détenus et 1 sans objet (déjà fixés)
 - 8 juin : 7 dossiers détenus et 5 libres
 - 6 juillet : 5 dossiers détenus et 10 libres
- Spécificités à prévoir et préciser : les dossiers libres seront convoqués à des horaires espacés
- Restera un stock de 47 libres non convoqués. Pour résorber ce stock à partir de septembre 4 audiences seront nécessaires et seront fixées au regard de la situation sanitaire et du volume du nouveau stock appelé à se créer au fil des semaines
- A ce jour toutes les ordonnances ont été rendues.

Chambre pénale

Chambre de l'instruction

- Planning prévisionnel des audiences (contentieux de fond et détention provisoire)
- **Détention provisoire** : après un pic significatif d'augmentation depuis le début du confinement (84 DML de janvier à avril 2020 contre 96 DML pour toute l'année 2019), stabilisation. Création de 4 audiences supplémentaires les 14 avril, 7, 19 et 25 mai pour éculser le stock. Puis reprise des audiences au rythme habituel.
- **Dossiers de fond** : 100 dossiers environ en stock. Seuls les dossiers détenus ou à date limite ont été audiencés. L'audiencement des dossiers de fond reprendra très progressivement au mois de juin de façon réduite. Des audiences supplémentaires devront être créées de septembre à octobre pour remise à niveau du stock
- **Spécificités à prévoir et préciser** :
 - gestion du calendrier des extractions et visioconférences
 - reprise de la priorisation des dossiers en fonction des dates de fin de détention telles qu'elles découleront de l'application de l'ordonnance réformant l'ordonnance 303 du 25 mars actuellement

en cours de préparation à la chancellerie

Chambre pénale

Assises du Gard

- Planning prévisionnel des sessions :
- **Session du 15 juin au 3 juillet 2020** : 5 dossiers, tirage de la liste des jurés (fait), envoi des convocations à compter du 11 mai, réquisitions d'extractions dès fin avril, convocations des experts et témoins avant le 15 mai, préparation et commandes masques et repas
- **Sessions du 14 septembre au 27 septembre et du 28 septembre au 17 octobre 2020** :
 - Tirage au sort de la liste des jurés le 13 juillet 2020,
 - Vérification de la liste des jurés par madame Héliès,
 - Réquisitions d'extraction des accusés avant le 15 juillet 2020,
 - Envoi des convocations des jurés au plus tard le 20 juillet,
 - Convocations des experts et témoins avant le 15 août 2020.
- **Session du 16 novembre au 12 décembre 2020**

Parquet général

- Reprise progressive d'activité
- Résorption des éventuels retards